

AVANT-PROPOS

Les articles contenus dans le présent volume de la Librairie Africaine d'Etudes Juridiques ont été élaborés dans le cadre du septième séminaire sur l'Etat de droit en République Démocratique du Congo organisé en avril 2015 à l'Université de Kinshasa. En effet, l'organisation de ces séminaires fait partie d'un vaste programme de formation et de recherche visant à créer une synergie entre les juristes congolais et africains en vue du partage d'expériences sur des questions relatives à la promotion de l'Etat de droit et à l'intégration régionale en Afrique. Les neuf articles qui composent ce volume abordent différentes questions dont deux traitent de la politique, deux autres consacrés à l'économie et cinq aux problèmes sociaux auxquels la population congolaise est confrontée.

Dans le domaine politique, deux questions majeures qui préoccupent les acteurs politiques congolais ont été abordées dans le cadre de ce séminaire. Il s'agit de la question de l'alternance politique et de la corruption électorale. L'article de Joseph Cihunda Hengelela analyse les garanties juridiques de l'alternance politique en RDC sous la Constitution du 18 février 2006. L'auteur soutient que, conformément à l'ordre constitutionnel actuellement en vigueur, l'alternance politique est irréversible et aucun argument juridique ne tient debout pour justifier son empêchement. Selon lui, tout projet visant à faire obstacle à l'alternance politique constitue une infraction de renversement du régime constitutionnel. Ce projet est en lui-même une menace sérieuse à la paix et à la sécurité tant de la RDC que de toute l'Afrique des Grands Lacs. L'article de Roger Thamba Thamba est consacré à la corruption électorale en RDC et l'auteur essaie de proposer une ébauche de solutions juridiques de prévention et de répression. Cet article met en exergue la dangerosité de la corruption électorale sur la démocratie congolaise. Pour lui, la corruption électorale est mortelle pour la démocratie et, partant, fragilise davantage encore la légitimité des dirigeants tant recherchée dans ce pays et, annihile tout effort de développement.

Les deux articles consacrés à l'économie traitent du système bancaire et des relations économiques sino-congolaises. L'article de Willy Wogbo Koberelo traite du cadre juridique des relations sino-congolaises et de ses incidences sur les droits économiques et sociaux des Congolais. L'auteur montre que les relations économiques et commerciales entre la RDC et la Chine sont à appréhender sous deux volets. Le premier qui porte sur les rapports interétatiques tels que réglementés notamment par les principes et règles du droit international et le second sur les rapports transnationaux marqués singulièrement par la convention de collaboration du 22 avril 2008 relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en RDC. Selon lui, cette convention n'a pas encore pleinement répondu aux attentes des populations congolaises. Pour que la convention serve d'outil de promotion et de protection des droits économiques et sociaux des populations congolaises. L'Etat congolais devra donc mettre en place un cadre propice à l'émergence des principes de bonne gouvernance pour ce faire.

L'article de Juslain Nsambana met en évidence le déséquilibre entre des mesures de protection existant entre les banques et leurs clients en défaveur de ces derniers. L'auteur propose comme solution à ce déséquilibre, d'une part, de mettre en place un véritable système de garantie des dépôts dans la mesure où les risques de ne pas se faire payer sont évidents même pour une banque et, d'autre part, d'instituer, au sein de la Banque centrale, un bureau spécial de gestion des plaintes et de suivi des dossiers des clients à l'égard des banques commerciales. L'effectivité et l'efficacité du contrôle responsable de la banque centrale constituent un gage pour la protection des clients considérés comme la partie la plus faible dans le système bancaire.

Les autres articles du volume sont consacrés aux questions sociales. Il s'agit notamment du transport urbain, de la protection de l'emploi et de l'accès à l'énergie électrique. L'article de Samba Mukiramfi est consacré au cadre juridique du transport urbain par bus à Kinshasa. L'auteur met en évidence les atouts et les limites des mécanismes mis en place pour lutter contre le phénomène « *Esprit de mort* ». Selon lui, le phénomène « *Esprit de mort* » a offert une occasion pour réfléchir sur la fiabilité de la réglementation routière à Kinshasa, sous l'angle des droits garantis aux usagers de la route. Le partenariat entre les secteurs public et privé dans la mise en œuvre de la réglementation routière, au vu des abus récurrents, exige pour sa durabilité, la moralisation des agents publics affectés à la circulation routière et de leur prise en charge, mais aussi la répression réelle des abus qui sont constatés.

L'article de Stéphanie Nsomwe Musangie traite de la sous-traitance dans la perspective de la protection de l'emploi en RDC. L'auteure soutient que les travailleurs assujettis par la « sous-traitance » dans le secteur des télécommunications ne sont pas protégés au regard du Code du travail congolais. Selon elle, la problématique de la « sous-traitance » en RDC est liée à la nature juridique de ces genres de prestations et à l'action directe en cas de règlement des litiges qui opposeraient le « sous-traité » et le « sous-traitant » ou encore le « sous-traité » et l'entrepreneur principal. Au-delà de la confusion sémantique entretenue notamment par les pouvoirs publics, la sous-traitance n'est pas réglementée en droit congolais. Elle plaide pour que le législateur se penche sur cette question en vue d'assurer une protection juridique aux Congolais soumis à ce genre des prestations.

L'article de Symphorien Kapinga K. Nkashama aborde la question du droit d'accès à l'énergie électrique à la lumière de la Loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité en RDC. L'auteur montre que la RDC est un scandale énergétique mais son taux d'accès à l'énergie électrique est le plus bas du continent. C'est ce déficit que la nouvelle réglementation voudrait combler. Ainsi la nouvelle loi érige l'électricité en service public et libéralise le secteur. Elle prohibe la tarification forfaitaire et consacre l'obligation pour l'Etat de subventionner la consommation de l'électricité. Cependant, le succès de cette loi est aussi tributaire du bon climat des affaires et de ses mesures d'application.

Les deux articles restant touchent à une question d'actualité dans les industries extractives en RDC. Il s'agit de la responsabilité sociale des entreprises pétrolières et minières. L'article de Camille Ngoma Khuabi pose le problème de la réparation des dommages écologiques dus à la pollution par les hydrocarbures dans la cité côtière de Moanda dans la

Province du Bas-Congo. L'auteur attribue l'absence de réparation à la défektivité du cadre juridique dans le secteur des hydrocarbures. L'on espère que l'adoption et la promulgation de la proposition portant régime général des hydrocarbures en RDC apportera des solutions durables aux problèmes des pollutions. C'est dans le sens qu'abonde Timothée Bahellaby dont l'article examine le cadre juridique international de la responsabilité sociétale des entreprises minières en Afrique.

Jean-Michel Kumbu

Hartmut Hamann

Joseph Cihunda Hengelela